



Blessures (attaque d'un chien)

Par **MadeleineAlarie**, le **18/07/2008** à **20:45**

Le 10 juin 2008, je me suis fait attaquée par un chien et j'ai subi des blessures.
L'incident s'est produit sur le terrain privé de mon ex voisine et le chien appartient à son fils qui était en visite chez elle. J'ai envoyé une mise en demeure à cette dame puisque que l'incident s'est produit sur son terrain et que son fils ne voulait pas me donner son adresse et son numéro de téléphone. Ils ont tous les deux des assurances. Alors la mise en demeure est parvenue aux assureurs de Monsieur le propriétaire du chien et comme je n'ai pas pu envoyer une mise en demeure à lui et que je dois rencontrer un expert de ses assurances à lui la semaine prochaine je me demandais si c'était légitime.
Madeleine Alarie

Par **MERLIN**, le **18/07/2008** à **22:46**

je ne comprends pas votre question ?
que voulez vous ? avoir une indemnisation ? obtenir une condamnation ?
d'après ce que j'ai compris, vous pouvez saisir la justice (au civil ou au pénal), demander éventuellement une expertise et faire liquider votre préjudice.
si vous n'avez pas l'adresse et le nom du fils, il faudrait poursuivre votre ex voisine puisque l'attaque est intervenue sur son terrain
cela nécessitera alors la mise en cause de son fils.